

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 16 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/04/16-1/08****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210416-lmc100000021936-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/04/2021

Réception Préfet : 20/04/2021

Publication RAAD : 20/04/2021

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : GUYARD Jérôme

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Conventions entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relatives à l'attribution et au versement de subventions d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2021.

Le présent rapport a pour objet de définir les conditions et modalités de versement des subventions d'investissement et de fonctionnement par le Département de Seine-et-Marne au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique pour l'année 2021. Le Département contribue aux dépenses d'investissement réalisées directement ou indirectement par le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, au travers de la convention d'investissement avec celui-ci. Le Département permet également au syndicat de faire face à ses charges courantes en le subventionnant par l'intermédiaire d'une convention de fonctionnement.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 17 décembre 2010, relative à l'adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN),

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 30 septembre 2011, relative à la création du Syndicat Mixte ouvert « Seine-et-Marne Numérique »,

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL672012 n°144 en date du 26 décembre 2012, relatif à la création du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018/09/27-1/02 en date du 27 septembre 2018, relative à l'approbation de la convention-cadre de partenariat définissant les modalités de participations financières du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture en Très Haut Débit conduites par le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique pour la période 2020-2023,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019/12/19-1/10 en date du 19 décembre 2019, relative à l'avenant à la convention-cadre de partenariat définissant les modalités de participations financières du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture en Très Haut Débit conduites par le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique pour la période 2020-2025,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement de 4 M€ au Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique » pour l'année 2021, destinée à la réalisation de travaux dans le cadre de la construction du réseau départemental de communications électroniques à travers le FttH. Les crédits seront prélevés sur l'action « Développement du réseau » - Opération « Subvention équipement Seine-et-Marne Numérique - DI 2021 »,

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 260 000 € au Syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique », lui permettant de faire face à ses charges courantes. Pour l'année 2021, ce crédit sera prélevé sur l'action « Développement du réseau » - opération « subvention de fonctionnement Seine-et-Marne Numérique (SMN) – DF 2021 »,

Article 3 : d'approuver les projets de conventions annuelles de versements des subventions d'investissement et de fonctionnement entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique (SMN), pour l'année 2021, tels que joints en annexe à la présente délibération,

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces projets de conventions, au nom du Département de Seine-et-Marne, avec le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE () :

Se sont ABSTENUS () :

N'ont pas pris part au vote (1) :

M. Olivier LAVENKA, en sa qualité de Président de Seine-et-Marne Numérique

Ont été ABSENTS (3) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE
M. Vincent ÉBLÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne